

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 05/12/2024 - A2024/006450 - 2015 B 00598 - 481 292 787 - BMH

BMH
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 326 000 Euros
Siège social : 34 bis rue Sylvain Lenglet
80440 BLANGY TRONVILLE
RCS AMIENS 481 292 787

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 4 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 4 novembre,

A 14h00,

Les associés de la société « BMH », Société par Actions Simplifiée au capital de 1 326 000 Euros, divisé en 132 600 actions de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège des « Etablissements Paul SERGEANT », 449 rue de Verdun – 80000 AMIENS, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain SERGEANT, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Marie-Hélène SERGEANT et Monsieur Benoît SERGEANT, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Annick SERGEANT est désignée comme secrétaire.

Monsieur Marc GERNEZ, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 132 600 actions sur les 132 600 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.


BS
A-S
NKS

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour, et ce, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Marie-Hélène SERGEANT

Née le 24 juin 1982 à AMIENS (Somme)

De nationalité française

Demeurant à AMIENS (80000) – 449 rue de Verdun

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Marie-Hélène SERGEANT disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura, comme le Président, le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

BS

BS

A-S

RHS

DEUXIEME RESOLUTION

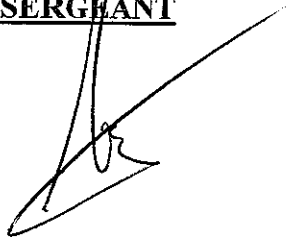
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption de la résolution qui précède.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Alain SERGEANT

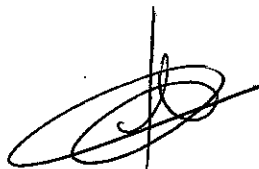


Le Secrétaire
Mme Annick SERGEANT



Les Scrutateurs

Mme Marie-Hélène SERGEANT



M. Benoît SERGEANT

